



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 11 septembre 2023 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-09-158 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023

2023-09-159 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 août 2023 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. M. Brian Goulding mentionne qu'il habite à Tomifobia et que ça fait plusieurs fois qu'il manque d'électricité chez lui et il se demande pourquoi. Le maire lui a répondu que c'est la responsabilité d'Hydro-Québec et que plusieurs à Ogden sont dans la même situation et que la municipalité communiquera avec Hydro afin de faire une plainte à cet égard. Mme Paule-Andrée Bouvier a avisé qu'elle a récemment été nommée présidente de l'association de la Descente 20. Elle a aussi fait une demande personnelle à savoir si la municipalité pourrait faire une entente intermunicipale avec la Ville de Sherbrooke afin que les citoyens d'Ogden puissent jouer au tennis à Rock Forest au même tarif que les résidents de Sherbrooke. Le maire lui a répondu qu'une telle demande pourra être faite et on verra ce que la Ville répond. M. Dominic Claveau a demandé si de l'asphalte ou une autre amélioration pourrait être faite sur le chemin Ogden afin d'améliorer l'image de la municipalité. Le maire lui a répondu que le comité de voirie en discutera lors de leur prochaine rencontre.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Acceptation de l'offre de service de la compagnie Inspectech

CONSIDÉRANT QUE la propriété avec matricule no.1291 59 1290 a besoin d'être inspectée par une firme d'inspection spécialisée et que la compagnie Inspectech a fourni son offre de service pour ce faire au montant de 3,000.00\$, taxes en sus;

2023-09-160 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accepte l'offre de service de la compagnie Inspectech pour l'inspection de la propriété avec matricule no. 1291 59 1290 et autorise l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Danielle Gilbert, à signer l'acceptation de l'offre pour et au nom de la municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 8 août dernier.

7.2 Collecte des matières résiduelles en 2024

CONSIDÉRANT QUE la collecte des matières résiduelles par la Ville de Stanstead s'est bien passé en 2022 et en 2023, incluant les quatre (4) collectes de déchets additionnelles qui ont eu lieu au site central de déchets, soit une collecte additionnelle au mois de juin, juillet, août et septembre;

2023-09-161 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden accepte de continuer avec le même nombre de collectes des matières résiduelles par la Ville de Stanstead en 2024, incluant l'augmentation du nombre de collectes uniquement au site central de déchets à deux fois par mois pour les mois de juin à septembre 2024 seulement.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 30 août dernier.

8.2 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Lignes Maska au prix de 9,173.64\$, taxes en sus;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-09-162

Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Lignes Maska au prix de 9,173.64\$, taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Résolution autorisant le dépôt d'une demande au programme PAVL – Volet Redressement

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ogden autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

2023-09-163

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de la Municipalité d'Ogden autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière, est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 3,564.83\$ et les salaires s'élèvent à 33,276.12\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 36,840.95\$.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-09-164 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 86,340.23\$;

2023-09-165 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 11 septembre dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Taxation des immeubles non-résidentiels

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à une municipalité de fixer des taux de taxe foncière différents selon les catégories d'immeubles par le régime d'impôt foncier à taux varié;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden prévoit se prévaloir de ce mode de taxation pour la catégorie des immeubles non résidentiels (INR) au rôle d'évaluation qui sera en vigueur pour 2024 et suivantes;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité demande que soient obligatoirement identifiées les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles industriels, afin que ceux-ci ne soient pas inclus dans la catégorie des immeubles non résidentiels (INR);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne prévoit pas distinguer les catégories des immeubles agricoles, forestiers, de 6 logements ou +, ni des terrains vagues desservis qui se retrouveront dans la catégorie de base résiduelle;

2023-09-166 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal demande à l'évaluateur d'identifier les unités d'évaluation appartenant à la catégorie des immeubles industriels et les immeubles non résidentiels tel qu'énoncé plus haut et ce, pour entrer en vigueur avec le rôle d'évaluation qui sera effectif au 1^{er} janvier 2024.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Appui à la demande de Sentiers Massawippi pour l'aide financière urgence Véloce III Volet II

CONSIDÉRANT QUE le 4 août dernier, la piste Sentier Nature Tomifobia a subi de sérieux dommages à la suite des pluies diluviennes qui ont causé un gonflement majeur d'un ruisseau tout près de la piste, et qu'avec l'abondance d'eau et surtout de débris qui ont coulé vers les deux ponceaux de la piste, la crue a débordé, inondant la piste et ensuite emportant une partie de la piste sur une longueur d'environ 30 pieds et sur une profondeur d'environ 15 pieds;

CONSIDÉRANT QUE pour l'instant une partie de la piste est coupée en deux et que vu que Sentiers Massawippi est un OBNL avec un financement limité et que les réparations coûteront environ 40,000\$, une demande de financement d'urgence a été faite au programme Véloce III Volet II pour assurer que la piste soit fonctionnelle le plus rapidement possible;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi requiert une résolution de la municipalité en appui de sa demande de financement;

2023-09-167 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden appuie la demande d'aide financière faite par Sentiers Massawippi pour l'aide financière urgence Véloce III Volet II.

ADOPTÉE

10.2 Mandat pour services professionnels pour l'année 2024 auprès de Cain Lamarre

2023-09-168 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

D'autoriser le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

10.3 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

2023-09-169 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 26 heures chez Infotech moyennant une dépense de 2,210\$, taxes en sus.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

ADOPTÉE

10.4 Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie

CONSIDÉRANT QUE conformément au *Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la municipalité d'Ogden et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Ogden souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence;

2023-09-170 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

QUE la municipalité d'Ogden mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels.

QUE la municipalité d'Ogden s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité d'Ogden durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaire Inc., dont la municipalité d'Ogden joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public.

QUE la municipalité d'Ogden s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

10.5 Demande d'appui – interdiction des maisons flottantes ou de leur usage – demande aux gouvernements provincial et fédéral

CONSIDÉRANT QUE le nouveau type d'embarcation flottant, soit des structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants », semble prendre de l'ampleur;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'embarcation permet d'occuper un plan navigable à plus long terme en l'utilisant comme un hébergement flottant sans payer de taxes ou de redevances pour l'utilisation de l'espace occupé;

CONSIDÉRANT QUE la possibilité d'installation d'hébergement flottant crée des inquiétudes relativement à la sécurité lors de la navigation, au respect du voisinage, soit des propriétés riveraines, et au respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette utilisation peut avoir des effets potentiellement négatifs sur l'environnement notamment en perturbant les poissons et la faune locaux ainsi qu'en perturbant l'environnement naturel et en augmentant le risque de pollution par les ordures, l'élimination des eaux grises et les déversements;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des municipalités ne dispose pas des installations nécessaires pour accueillir ce type d'embarcation, notamment les installations pour le traitement des eaux usées;

2023-09-171 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

DE demander aux gouvernements fédéral et provincial d'interdire l'accès aux plans d'eau aux structures servant principalement d'habitation communément appelées « maisons flottantes » ou « logements flottants » ou de prévoir un encadrement réglementaire notamment afin d'interdire l'usage ou l'utilisation d'hébergement flottant sur les plans d'eau au Québec.

DE demander l'appui aux municipalités et aux MRC de la province de Québec, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre de la présente demande et à l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

QUE la présente résolution soit envoyée à l'honorable Marie-Hélène Gaudreau, députée fédérale de Laurentides-Labelle, à l'honorable Chantale Jeannotte, députée provinciale de Labelle, au ministre des Ressources naturelles et des Forêts, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.6 Résolution pour un milieu de travail inclusif et bienveillant à l'égard du poids

CONSIDÉRANT QUE le milieu de travail représente un milieu de vie important qui influence grandement la qualité de vie et le bien-être;

CONSIDÉRANT QUE la culture de la minceur est bien ancrée, notamment dans les milieux de travail, et qu'elle peut engendrer une préoccupation excessive à l'égard du poids et une insatisfaction corporelle;

CONSIDÉRANT QUE la grossophobie, quelle que soit sa forme, a des conséquences négatives sur la santé physique et mentale des personnes qui en sont victimes;

CONSIDÉRANT QUE toute personne mérite le respect et ne devrait pas être victime de comportements déplacés ou discriminatoires à l'égard de son poids ou de son apparence au sein de son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE pour développer le plein potentiel d'une personne et assurer sa productivité, un espace de travail adapté à ses besoins en matière d'accessibilité et d'ergonomie est nécessaire;

2023-09-172 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden s'engage à adopter les mesures suivantes de manière à en faire un milieu de vie respectueux, bienveillant et inclusif à l'égard du poids en:

- Incluant la notion de grossophobie dans les politiques de lutte contre les discriminations et le harcèlement au travail;
- Encourageant toute personne, quelle que soit sa corpulence, à exprimer ses besoins au sein d'un espace d'écoute sécuritaire et bienveillant;
- Proposant des espaces de travail et du mobilier inclusifs et adaptés à la corpulence de chacun(e);
- Ne tolérant pas de commentaires ou remarques discriminatoires à l'égard du poids ou de l'apparence d'une personne;
- Bannissant les programmes de perte de poids au sein du milieu de travail.

ADOPTÉE

10.7 Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers,



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1er janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

2023-09-173

Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE la municipalité d'Ogden demande aux gouvernements du Québec et du Canada:

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Gilles Bélanger et Marie-Claude Bibeau, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Cours d'Aquaforme à la Ruche

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens de la municipalité d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité d'Aquaforme aura lieu une fois par semaine durant l'automne 2023, donc huit (8) fois en total, à la piscine de la Ruche à Magog;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le prix chargé par la Ruche pour la location de la piscine est d'environ 600\$ pour la session;



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2023-09-174 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 600\$ taxes en sus, pour la location de la piscine pour les cours d'Aquaforme à la Ruhe à Magog durant l'automne 2023.

ADOPTÉE

11.2 Cours de yoga à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l'activité de yoga aura lieu une fois par semaine durant l'automne 2023, donc huit (8) fois en total, à l'hôtel de ville d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le prix chargé par l'instructeur de yoga est de 800\$ pour l'automne;

2023-09-175 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense maximale de 800\$ taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de yoga à Ogden durant l'automne 2023.

ADOPTÉE

11.3 Tricot-Thé à Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les citoyens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE des ateliers de tricotage (Tricot-Thé) auront lieu une fois par semaine du 4 octobre au 22 novembre 2023, donc huit (8) fois en total, à l'hôtel de ville d'Ogden;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux citoyens d'Ogden et que le coût maximal de cette activité sera de 400\$;

2023-09-176 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 400\$ pour l'instructeur qui donnera les ateliers de tricotage à l'hôtel de ville d'Ogden.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Diverse rencontres

Aucune rencontre n'a été mentionnée.



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a mentionné qu'il a assisté à la rencontre des maires de la MRC Memphrémagog le 16 août dernier. Le schéma d'aménagement de la MRC est proche d'être adopté. Le maire a aussi mentionné que les mutations sont en baisse pour toutes les municipalités de la MRC. Avec le nouveau rôle pour 2024, il est prévu qu'il y aura de fortes augmentations des valeurs foncières. Le 6 septembre dernier, le maire a participé à la rencontre du comité d'aménagement et ce mercredi le 13 septembre aura lieu la rencontre du comité de développement durable.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Bouvier a demandé s'il y a un plan pour le site central de déchets. Le maire lui a répondu qu'il y a déjà eu quatre (4) collectes additionnelles de déchets au site en 2023 et que ce sera répété en 2024, que l'employé en voirie saisonnier s'occupe des bacs au site, que le système de la carte puce a amélioré l'accès au site, et que des amendes seront données aux utilisateurs qui ne trient pas bien leurs matières résiduelles. Mme Bouvier aimerait que la municipalité vérifie s'il y a assez de bacs pour les gens qui utilisent le site. Elle propose aussi qu'un bac de consignation soit installé au site afin que les gens puissent y déposer les cannes et bouteilles qui peuvent être consignées. Le maire lui avise que ses suggestions seront prises sous considération.

2023-09-177 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 58 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.